



En exercice : 59
Présents : 53
Votants : 59

Séance du 18 mai 2026

Le dix-huit mai Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 12 mai 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES SAINT GAULT
RENAZÉ
SAINT AIGNAN SUR ROË
SAINT ERBLON
SAINT MARTIN DU LIMET
SAINT MICHEL DE LA ROË
SAINT POIX
SAINT QUENTIN LES ANGES
SAINT SATURNIN DU LIMET
SENONNES
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jean-Luc, titulaire
TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires
BRETON Robert, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires
GOUPILLAT Daniel, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
GAROT Rémi, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JOUFFLINEAU Chantal, titulaire
CHABOT Hervé, titulaire
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires
BONNIER Stéphane, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires
PELLUAU BIANCHI Alexandre, LE GUENNEC Aurélie, BALOCHE Dorinne, titulaires
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires
ROBIN Gilles, suppléant
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ROGER Steve, titulaire
/
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : GEUSSELIN Stéphanie (Astillé), MAHIER Aurélie (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BELOUARD Guillaume (La Selle Craonnaise), PROD'HOMME Tanguy (Renazé), JONCHERAY Quentin (Saint Erblon), POIRIER Bruno (Senonnes), FLEURIE Pascal (Senonnes)

Étaient absents : /

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

GEUSSELIN Stéphanie a donné pouvoir à TRIDON Fabrice
HINCELIN Marie-Noëlle a donné pouvoir à GOUPILLAT Daniel
PROD'HOMME Tanguy a donné pouvoir à LE GUENNEC Aurélie
POIRIER Bruno a donné pouvoir à TISON Hervé

MAHIER Aurélie a donné pouvoir à de GUÉBRIANT Bertrand
BELOUARD Guillaume a donné pouvoir à JOUFFLINEAU Chantal

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-05/154 : SPORT- TOURISME

Séance du : 18 MAI 2026

OBJET 2026-05/154 : SPORT- TOURISME

LA RINCERIE - AUTORISATION DE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET ANS 2026 – SAVOIR ROULER À VELO

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge du Sport-Tourisme, expose au Conseil communautaire ce qui suit :

1. Contexte

Dans le cadre du développement des mobilités actives, de la pratique sportive des jeunes et de l'apprentissage de la sécurité routière, l'Agence Nationale du Sport (ANS) poursuit le déploiement du dispositif national « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV).

Ce programme national vise à permettre aux enfants de 6 à 12 ans d'acquérir une réelle autonomie à vélo avant leur entrée au collège, et jusqu'à 18 ans pour les enfants en situation de handicap.

En 10 heures d'apprentissage, le dispositif permet aux enfants :

- de devenir autonomes à vélo
- de pratiquer une activité physique régulière
- de se déplacer de manière écologique et économique

L'acquisition des compétences du SRAV s'organise autour de trois blocs pédagogiques :

- Bloc 1 : Savoir pédaler
- Bloc 2 : Savoir circuler
- Bloc 3 : Savoir rouler à vélo en situation réelle

Depuis janvier 2026, la base de loisirs de la Rincerie s'est engagée activement dans ce dispositif. À ce jour, 21 élèves du Pays de Craon ont bénéficié du programme complet intégrant les trois blocs du SRAV.

Ces premières interventions ont permis de structurer une offre pédagogique cohérente sur le territoire et de développer une première dynamique avec les établissements scolaires.

2. Objectifs poursuivis

À travers cette candidature, la collectivité souhaite poursuivre et renforcer les actions déjà engagées par la base de loisirs de la Rincerie.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- développer l'apprentissage du vélo auprès des jeunes publics
- sensibiliser les enfants aux règles de sécurité routière
- favoriser les mobilités actives et les pratiques sportives du quotidien
- structurer une offre pédagogique territoriale autour du vélo

Le projet permettrait également :

- la formation de l'ensemble des trois éducateurs sportifs « activités terrestres » au dispositif SRAV
- le renforcement des capacités d'intervention du service
- une meilleure continuité pédagogique dans les actions proposées aux écoles

En complément, la collectivité souhaite poursuivre le développement du projet « draisienne » à destination des 4-6 ans, permettant de développer l'équilibre et d'initier les enfants aux mobilités actives dès le plus jeune âge.

3. Organisation envisagée des actions

En fonction de l'aide financière obtenue dans le cadre de l'appel à projets, il est envisagé de proposer aux écoles du Pays de Craon venant sur le site dans le cadre des activités scolaires, **choisissant l'activité VTT et ayant validé le bloc 1 (Savoir pédaler) et le bloc 2 (Savoir circuler), une offre spécifique permettant la mise en œuvre du bloc 3 du SRAV.**

Cette organisation permettrait :

- de réaliser les apprentissages en conditions réelles de circulation
- de développer l'autonomie des élèves à vélo
- de proposer des sorties pédagogiques en milieu ouvert adaptées au cahier des charges national

Conformément aux exigences du dispositif, le bloc 3 devra représenter au minimum 40 % du volume pédagogique total, avec au moins 3 sorties en milieu ouvert.

Le projet serait mené en lien avec les établissements scolaires du territoire ainsi qu'avec les différents partenaires institutionnels concernés.

4. Points réglementaires et financiers

Les collectivités territoriales et leurs groupements sont éligibles au dispositif de financement porté par l'Agence Nationale du Sport.

Le dépôt du dossier nécessite au préalable un entretien avec le référent départemental SRAV afin de présenter le projet envisagé ainsi que le bilan des actions déjà réalisées.

Les actions financées peuvent notamment concerner :

- les interventions pédagogiques SRAV
- la formation des éducateurs sportifs
- l'entretien et le recyclage du matériel
- l'acquisition de petits matériels dans la limite réglementaire autorisée

En revanche, les projets ne peuvent pas reposer uniquement sur l'achat de matériel.

Le seuil minimal d'aide financière attribuable est fixé à :

- 1 500 € par bénéficiaire
- 1 000 € pour les structures situées en territoire FRR

Le financement est conditionné :

- au dépôt d'un dossier complet sur la plateforme « Compte Asso » au respect des critères d'éligibilité définis par l'ANS
- à la transmission des bilans pédagogiques et financiers en fin d'action
- à la saisie des interventions réalisées sur la plateforme nationale « Savoir Rouler à Vélo »

Les actions devront être réalisées avant la fin du mois de juin 2027.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 1er juin 2026 à 12h.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 mai 2026,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 53

Votants : 59 (par le jeu des pouvoirs)

A LA MAJORITÉ (sur 59 votants) :

58 pour

1 abstention : Gaétan CHADELAUD

- ⇒ **AUTORISE** la Communauté de Communes du Pays de Craon à déposer sa candidature à l'appel à projet ANS 2026 – Savoir Rouler à Vélo (SRAV).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 26 mai 2026*

*Pour extrait conforme,
Le Président,*



Signature of Christophe LANGOUËT over the official seal of the Communauté de Communes du Pays de Craon.

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



Signature of Philippe GUIARD over the official seal of the Communauté de Communes du Pays de Craon.

Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260526-DELIB202605154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2026

Affichage : 26/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

